

## Arrêté relatif à la création d'un poste de directeur-trice du parascolaire

## Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964, Vu l'art. 29 al 5 lettre d) du règlement général de commune (RGC) du 11 décembre 2017, Vu le rapport du Conseil communal du 8 août 2018,

## arrête:

Le Conseil communal est autorisé à créer un poste de directeur/directrice Article premier :

du parascolaire équivalent à 1 EPT.

Le poste sera porté sous le chapitre 2 Formation, section 2180 accueil de Article 2:

jour parascolaire.

Le présent arrêté entre en vigueur le 1er janvier 2019. Article 3:

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à Article 4:

l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente, Nicole Vauthier

Le secrétaire, Alain Perret

Bevaix, le 27 août 2018